

AR Prefecture

006-210600771-20220811-196-DE

Reçu le 17/08/2022

Publié le 17/08/2022

Département

Des

Alpes Maritimes

Arrondissement

De Nice

Commune

de

Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N°196

*Demande de subvention
au Département*

*Répartition de la dotation
« amendes de police 2021 »*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le onze août, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Audrey Varro, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Pierre Natali par Didier Lambert

Etait absent : Mehdi Lemaire

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de confortement et de mise en sécurité du Chemin des Mounts, à proposer pour l'année 2022 au Département, au titre des subventions provenant du produit des amendes de police 2021.

Il rappelle que fin décembre 2021, il a été constaté sur cette voie, des risques majeurs d'effondrement, à deux endroits distincts.

Des mesures provisoires d'urgence pour sécuriser les lieux et protéger la population ont été mises en œuvre.

Cette route communale située en aval du village dessert sur environ 5 km, 94 familles ; elle se prolonge par une piste DFCI (d'environ 1,2 km) construite après les incendies de 2003 pour désenclaver le quartier lors de travaux et en cas de fermeture accidentelle de la route. Le détour obligé par la piste DFCI qui débouche sur la route de Coaraze et le col St Roch prend environ 30 minutes de plus.

Les contrôles réalisés sur site indiquent une aggravation de la situation et un risque réel d'effondrement.

Compte-tenu de l'importance du risque et de l'ampleur des travaux, il sera nécessaire de terrasser la route sur sa largeur et d'interdire totalement la circulation. Le chantier devrait durer plus d'un mois.

Il présente une estimation des dépenses, détaillées ci-après

- Travaux	131 000.00 € HT
- Etudes	19 320.00 € HT
- Total	150 320.00 € HT

Le Maire explique que la dotation départementale « amendes de police 2021 » pourrait aider la Commune à financer ces travaux de grande ampleur et propose le plan de financement suivant :